

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 06258
Numéro SIREN : 319 536 694
Nom ou dénomination : CAMAR FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2020 sous le numéro de dépôt 51486

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-06-2020

N° DE DEPOT : 2020R051486

N° GESTION : 1980B06258

N° SIREN : 319536694

DENOMINATION : CAMAR FINANCE

ADRESSE : 28 RUE MARBEUF 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 15-05-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Agrément de nouveaux associés

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 MAI 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 15 mai,

A dix heures,

Les associés de la société CAMAR FINANCE, société par actions simplifiée au capital social de 289.000 €, divisé en 14.450 actions de 20€ chacune, se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Francis Lentschner, Président de la Société.

Le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte du projet des résolutions soumises au vote des associés ;
- les lettres de renonciation au droit de préemption signées par chacun des associés ;
- une copie des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que le rapport de la Présidence, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social de la Société, à compter de leur convocation et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode des convocations des associés ;
- Constatation de la renonciation au droit de préemption des associés et dispense de procédure d'agrément ;
- Agrément de Noémie Lentschner épouse Sylberg en tant que nouvelle associée ;
- Agrément de Daniel Lentschner en tant que nouvel associé ;
- Nomination en qualité de Co-Directeur Général de la Société de Madame Noémie Lentschner épouse Sylberg;



Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix l'unique résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président décide de ratifier le mode de convocation de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, connaissance prise du rapport de la Présidence et de la renonciation par chaque associé de son droit de préemption prévu à l'article 11-1 des statuts, décide de dispenser les cessions d'actions envisagées par le Président du respect de la procédure d'agrément notamment en ce qui concerne les modalités de notification aux associés du projet de cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, connaissance prise du rapport de la Présidence et de la renonciation par chaque associé de son droit de préemption prévu à l'article 11-1 des statuts, décide d'agréer en qualité de nouvelle associée de la Société à compter de ce jour :

Madame Noémie Lentschner épouse Sylberg, née le 6 septembre 1981 à Paris 14ème, de nationalité française, demeurant 118 rue la Fayette 75010 Paris;

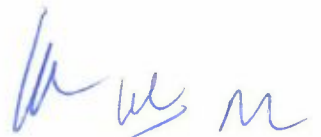
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, connaissance prise du rapport de la Présidence, décide d'agréer en qualité de nouvel associé de la Société à compter de ce jour :

Monsieur Daniel Lentschner, né le 18 mai 1989 à Clamart, de nationalité française, demeurant 31 rue du Temple 75004 Paris;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, connaissance prise du rapport de la Présidence, décide de nommer en qualité de Co-Directeur Général de la Société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

Madame Noémie Lentschner épouse Sylberg, née le 6 septembre 1981 à Paris 14ème, de nationalité française, demeurant 118 rue la Fayette 75010 Paris;

Madame Noémie Lentschner épouse Sylberg en qualité de Co-Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir, conformément à l'article 14 - 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Noémie Lentschner épouse Sylberg, intervenant aux présentes, remercie de la confiance qui lui est témoignée, déclare accepter les fonctions de Co-Directeur Général de la Société et n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance de nature à lui interdire l'exercice de ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la Présidence déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidence.



Noémie Lentschner épouse Sylberg



Keren Lentschner Kanovitch



**La Présidence
Francis Lentschner**

Sylvie Lentschner



**SCI PARIS MARBEUF 28
représentée par Francis Lentschner**